



**HAL**  
open science

# L'évolution du phénomène des " Milices " à Rio de Janeiro : une démocratie " en uniforme " ?

Luciana Araujo de Paula

► **To cite this version:**

Luciana Araujo de Paula. L'évolution du phénomène des " Milices " à Rio de Janeiro : une démocratie " en uniforme "?. Dépasser les dichotomies : penser autrement les Amériques?, Jun 2011, PARIS, France. halshs-00920631

**HAL Id: halshs-00920631**

**<https://shs.hal.science/halshs-00920631v1>**

Submitted on 23 Dec 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'évolution du phénomène des « milices »<sup>1</sup> à Rio de Janeiro : une démocratie « en uniforme » ?

*Luciana Araújo de Paula*

*Doctorante Contractuelle en Science-Politique (CREDA)*

*Institut des Hautes Etudes de l'Amérique latine - Sorbonne Nouvelle/Paris III*

## *Résumé*

Au cours de ces dix dernières années nous observons un optimisme économique croissant sur le continent latino-américain. Cependant, il s'agit également du continent où nous constatons le taux le plus élevé d'homicides ainsi qu'une corruption politique de plus en plus liée au crime issu de l'État et notamment, des membres de ses institutions sécuritaires. Cette relation n'est pas nouvelle, cependant depuis les années 2000 elle est devenue plus complexe, organisée et enracinée dans certains territoires marginalisés. Nous faisons ici référence à de nouveaux phénomènes mafieux de groupes composés de policiers (appelés « milices ») qui se sont développés et consolidés dans ce climat d'optimisme économique. Dans ce travail, j'ai l'intention de démontrer les facteurs historiques qui ont rendu possible l'émergence de ce phénomène, notamment à Rio de Janeiro. Je voudrais démontrer de quelle manière le phénomène des « milices » à Rio de Janeiro constitue un paradigme en combinant de façon stratégique l'héritage des périodes autoritaires latino-américaines et les influences des dimensions néo-autoritaires sur le continent.

**Mots clés :** « Milices » ; Rio de Janeiro ; Enclaves autoritaires ; Néo-autoritarismes

## **Introduction**

Le continent latino-américain est pluriel et ses éléments déstabilisateurs le sont tout autant. Cependant, les dérives autoritaires dans ces jeunes démocraties sont récurrentes et souvent similaires : crime organisé complexe avec différents acteurs impliqués, taux très élevé d'homicides, gangs de jeunes armés, police violente et fortement corrompue... Ces enjeux sécuritaires sont à chaque fois plus dynamiques dans leurs formes et plus autoritaires dans leurs pratiques. Dans ce travail je vais analyser la structure d'une culture autoritaire<sup>2</sup> présente dans la

démocratie brésilienne et, notamment, dans ses institutions de sécurité. Pour se faire je vais me focaliser sur le phénomène des « milices » à Rio de Janeiro mettant en évidence la permanence de cette culture répressive dans le comportement des forces policières.

Certains facteurs rendent difficile l'accès au terrain pour l'étude de ce sujet: 1) les « milices » sont des groupes criminels mafieux extrêmement violents et composés de policiers corrompus ; 2) les *favelas* dominées par des miliciens sont décentralisées et souffrent d'un abandon de l'État ; 3) jusqu'en 2006, les « milices » étaient encore considérées par la population et par l'État comme une troisième force de la sécurité publique, aux côtés de la police civile et militaire pour combattre le trafic de drogues.

À partir de 2006, nous observons dans les mentalités un changement de la perception des « milices ». Cela est dû notamment à l'augmentation considérable du nombre de *favelas* contrôlées par celles-ci (de 42 à 92 seulement en 2006 et de 170 à 305 de 2008 à 2011)<sup>3</sup> et au nombre croissant des plaintes anonymes au sujet de leurs pratiques extrêmement violentes. De plus, en mai 2008, trois personnes, membres du journal *O Dia* qui réalisaient secrètement un reportage sur les actions abusives de ces groupes dans la communauté du Batan située dans la zone ouest de Rio de Janeiro ont été enlevées et torturées<sup>4</sup>. Elles ont été libérées mais ce fait a remis en question la présence des « milices » dans certaines régions. Ainsi, l'intérêt et l'inquiétude croissants envers ce phénomène ont influencé certains universitaires et militants des droits de l'homme à produire des travaux et des recherches importants sur le sujet<sup>5</sup>. Des rapports ont été élaborés par les Secrétariats de Renseignements sur la criminalité à Rio de Janeiro et un « Appel Ligne Milices » (« *Disque-Milicias* ») a été ouvert.

Finalement, le « Rapport final de la Commission Parlementaire d'enquête d'investigation de l'action des Milices dans l'État de Rio de Janeiro »<sup>6</sup> (CPI des Milices) a produit un excellent compte-rendu qui propose de définir les « milices » comme :

- des groupes armés pratiquant des extorsions et des appropriations irrégulières des domaines normalement gérés par le pouvoir public tels que la sécurité (à travers la taxe de « protection » demandée à la population des territoires contrôlés) l'eau, la lumière, le gaz, la télévision satellite, le transport alternatif (à travers le contrôle des coopératives de vans qui relient les quartiers de la zone ouest de la ville).
- des groupes contrôlés par des membres des institutions de la Sécurité Publique et / ou des Forces Armées et dans certains cas en relation directe avec des Parlementaires (le « bras politique-électoral »)

Ce rapport a rendu possible l'arrestation de certains chefs de ces organisations criminelles. Cependant, plusieurs faits démontrent que le contrôle de ces groupes dans certaines *favelas* ainsi que leurs relations ambiguës avec les institutions de sécurité publique et le pouvoir politique sont encore très importantes. L'assassinat en août 2011 de la juge Patricia Acioly, connue pour poursuivre avec rigueur les miliciens de la ville de São Gonçalo et les dizaines de menaces de mort reçues par Marcelo Freixo, député de l'Etat de Rio de Janeiro qui est à l'initiative de la mise en place de la « CPI des Milices », vont dans le sens de cette observation. Dès lors, nous constatons que la définition donnée par le Rapport est instructive mais ne couvre pas les principales nuances historiques du phénomène. Nous essayons donc dans ce travail de développer une analyse sur les facteurs historiques qui ont rendu possible le phénomène des « milices ». C'est pourquoi on se questionnera sur la nature de la démocratie brésilienne dans certains territoires marginalisés et contrôlés par ces groupes : peut-on parler d'une « démocratie en uniforme » ?

Dans un premier moment nous allons considérer la disposition spatiale de ces groupes criminels à Rio de Janeiro et interroger comment cette répartition a bénéficié leur ancrage territoriale. Ensuite nous verrons dans quelle mesure les « escadrons de la mort » pendant la dictature peuvent être considérés comme les « ancêtres » des « milices » aujourd'hui. Finalement il est nécessaire d'examiner le phénomène des « milices » à l'aune des deux engrenages - l'héritage des dictatures latino-américaines et les influences des nouvelles dimensions autoritaires sur le continent. Le phénomène des « milices » pourra mettre en lumière de nombreux facteurs qui restent de la dictature dans le processus de démocratisation brésilien et que Manuel Garretton, après la transition vers la démocratie chilienne, a nommé des « enclaves autoritaires »<sup>7</sup>.

Par ailleurs, selon le « Rapport du Groupe des personnalités de haut niveau de l'ONU », « nous vivons dans un monde de menaces nouvelles et changeantes (...) » où « une menace pour l'un d'entre nous constitue une menace pour tous »<sup>8</sup>. Au vu de cette réalité, qu'est ce que l'on comprend par de « nouvelles dimensions autoritaires » dans l'Amérique Latine face à l'idée que nous vivons dans un monde dangereux ?

Les attentats terroristes de 2001 ont engagé d'importants changements dans les politiques de sécurité des USA vis-à-vis de l'Amérique du Sud. Une nouvelle « War on Drugs »<sup>9</sup> qui encourage l'absence de distinction entre les groupes de trafiquants de drogue (par exemple, les « narcoguérillas » en Colombie) et les groupes terroristes, en créant le nouveau concept criminel du « narcoterroriste ». En 2003, l'Organisation des États Américains a identifié le crime organisé, aux côtés du terrorisme, comme la « principale menace à la sécurité régionale » et par conséquent les pays de la région ont renforcé leurs forces armées pour combattre cet « ennemi commun ».

Dans ce nouveau contexte de prolifération des droits individuels et de sécurité à tout prix, la souveraineté du peuple perd du terrain face à la souveraineté de l'individu et de plus en plus, comme avertit Marcel Gauchet, la démocratie devient « démocratie minimale »<sup>10</sup>, se retournant « contre elle-même »<sup>11</sup>. À travers le phénomène des « milices » au Brésil et ses enjeux sécuritaires contemporains on essayera de démontrer les effets pervers de ce processus.

## **I - La disposition spatiale des milices à Rio de Janeiro**

Actuellement, les « milices » occupent plus de territoires que les principales factions de la drogue<sup>12</sup> et ont une structure mieux organisée avec un projet de domination plus rentable. L'origine du terme « milices » est controversée. Les études pointent que l'embryon des « milices » fait allusion à la « police mineira »<sup>13</sup> de la communauté de Rio das Pedras située dans la zone ouest de Rio de Janeiro où sont aujourd'hui localisées les « milices » les plus organisées et puissantes.

La « police mineira » ressemblait à son tour aux « escadrons de la mort ». Les escadrons de la mort durant la dictature militaire au Brésil se sont établis selon une articulation complexe: l'appareil militaire, c'est à dire, les policiers et les pompiers rattachés aux forces armées, se chargeaient du « nettoyage » de la criminalité, tandis que les commerçants et les entrepreneurs finançaient ces services et les politiques bénéficiaient électoralement des travaux de cette équipe. On observe un certain nombre de points communs entre les comportements des « escadrons de la mort » et ceux des « milices ». Toutefois, le contrôle des « milices » sur le territoire et sur la population est plus ferme et le profit généré plus important.

**Image 1:** *Concentration des « Milices » à Rio de Janeiro (cercles bleu et vert) et concentration du Trafic de Drogues (cercles jaunes)<sup>14</sup>*

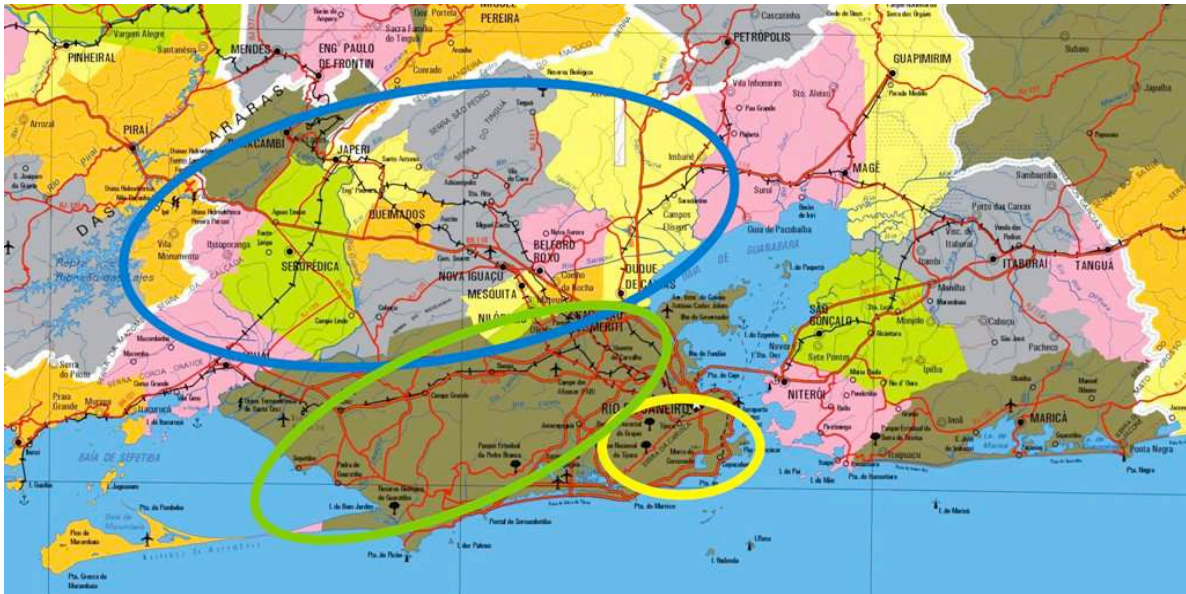
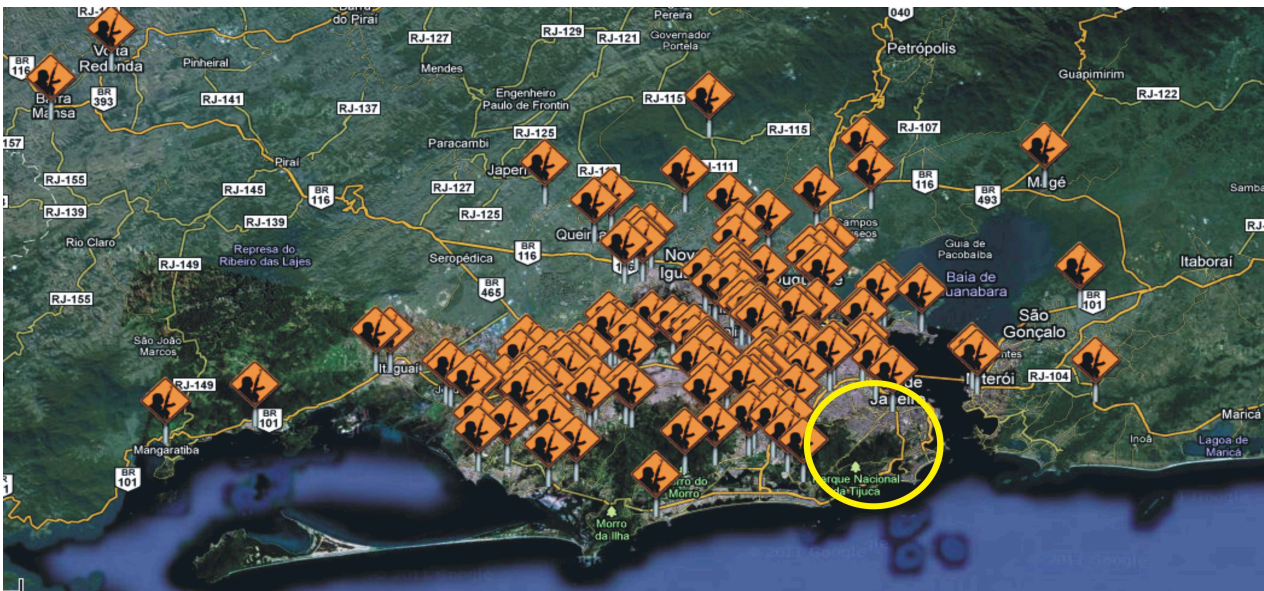


Image 2 : Carte des « Milices » mise à jour en Septembre 2010<sup>15</sup>



Quels sont alors les facteurs qui ces quinze dernières années ont rendu possible ce monopole des « milices » sur ces territoires spécifiques ?

Nous constatons trois raisons principales :

- 1) Dans le contexte de la guerre contre la drogue, les territoires contrôlés par les miliciens n'offrent pas d'intérêts politiques sécuritaires à l'Etat puisqu'ils sont éloignés de la zone névralgique du trafic de drogues qui se situe dans la région sud et nord de la ville. Les miliciens, quant à eux, contrôlent la zone ouest, zone majoritairement rurale mais stratégique puisque limitrophe avec la zone sud et nord. Ils se légitiment donc aux yeux de la société prétendant contenir une possible expansion du trafic de drogues vers la zone ouest. En parallèle ils négocient avec les trafiquants pour tirer profit du commerce de la vente de drogues et assurer la permanence de ces derniers dans les *favelas* de la Zone sud et de la Zone Nord.

- 2) Il y a environ dix ans, le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro voulant éviter une possible expansion du trafic de drogue vers ces régions avait lui-même alimenté des mythes pour justifier un contrôle des « miliciens » dans la zone ouest. C'est pourquoi le mot « milices » était initialement utilisé par la presse afin d'éviter l'emploi des termes « escadrons de la mort » ou « justiciers » hérités de la dictature et a forte connotation négative. Il s'agissait en effet de présenter les « milices » comme un groupe de policiers issus de la région et avec la volonté de défendre leur communauté d'une menace extérieure. Dès lors, le mythe de l' « auto-défense communautaire »<sup>16</sup> a été utilisé par le gouvernement pour justifier leur permanence et légitimer leurs actions violentes envers la population locale<sup>17</sup>. C'est suite à la prise d'otage et à la torture des journalistes du journal O Dia en 2008 que l'Etat reconnaît les « milices » comme un groupe criminel mais continue à les considérer comme un problème moins grave que celui des trafiquants. Il justifie cette différence de traitement par le fait que les « milices » sont des phénomènes ponctuels et survenus à cause de la lutte contre le trafic. Certains chercheurs<sup>18</sup> ont alors commencé à parler du mythe du « moindre mal » pour faire référence à l'impunité accordée aux policiers miliciens.
- 3) La logique culturelle de la criminalisation de la pauvreté : les miliciens sont des agents de la sécurité publique tandis que les trafiquants de drogues sont généralement des habitants des *favelas*, pauvres, noirs et marginalisés<sup>19</sup>. Les miliciens agissent dans l'espace flottant entre d'une part la nécessité d'empêcher l'expansion du trafic et d'autre part la répression policière soutenue par la population aisée ainsi que par la presse sensationnaliste qui assimilent encore les territoires pauvres (*favelas*) au crime.

## II - Des « escadrons de la mort » aux « milices »

« Escadron de la mort » était le nom donné au groupe de policiers contrôlés par le délégué Sérgio Paranhos Fleury lors de la dictature militaire brésilienne. Ce groupe était responsable de l'exécution sommaire de centaines de personnes et agissait couvert par un très important trafic d'influences et de protection pendant le régime dictatorial. La pratique de la « chasse aux criminels » de Fleury a été utilisée par les militaires pour combattre les membres d'organisations de lutte armée de gauche. Fleury a planifié plusieurs exécutions au commandé du DOPS (« Département d'ordre politique et sociale »<sup>20</sup>) telles que la fusillade et la mort de Carlos Marighella en 1969, la mort de Joaquim Câmara Ferreira en 1970 et la persécution de Carlos Lamarca dans l'État de Bahia en 1971, trois des principaux guerrilleros de gauche de la lutte armée brésilienne<sup>21</sup>.

La « Scuderie Le Cocq »<sup>22</sup> a été un « escadron de la mort » très connu au Brésil. Il s'agissait d'une organisation non-officielle créée à Rio de Janeiro en 1965 et qui a agi dans les années 70, 80, 90 et début des années 2000. La « Scuderie Le Cocq » a été créée pour venger la mort en service de Milton Le Cocq, célèbre détective et membre de la garde personnelle de Getúlio Vargas assassiné par Manuel Moreira célèbre bandit de la « Favela do Esqueleto » dans les années 60. Ce groupe était dirigé par les « Douze hommes en or » choisis par Luis França, Secrétaire de la Sécurité publique de Rio de Janeiro, pour « nettoyer » la ville des « bandits ». Plus de la moitié des membres de l'équipe était issue de la Police Spéciale créée par Getúlio Vargas durant l'« Estado Novo ». L'un des premiers « Hommes en or » était Guilherme Ferreira Godinho, connu sous le pseudo de « Sivuca » et par la suite élu député. Sa devise était : « un bon bandit est un bandit mort ». Selon lui, « le groupe a été créé pour donner satisfaction à la société ».

**Image 3** : Symbole de la « Scuderie Le Cocq »<sup>23</sup>



Le 29 août 1993, plus de cinquante policiers membres d'un escadron de la mort appelé « Cavalos Corredores »<sup>24</sup> ont pris d'assaut la communauté de « Vigário Geral » à Rio de Janeiro, tuant 21 personnes, massacre qui a pris le nom de « Chacina de Vigário Geral ». En avril 2010, 23 personnes ont été exécutées dans la région de Santos, dans l'État de São Paulo. Les résidents locaux ont attribué l'exécution à un escadron de la mort connu sous le nom de « Ninjas », et qui compte des agents de police parmi ses membres. En juillet 2010, quatre policiers militaires ont été condamnés pour avoir assassiné et décapité une personne déficiente mentale. Ils ont été identifiés comme membres d'un escadron de la mort appelé « Highlanders », un pseudonyme faisant référence au mode opératoire de ce groupe dont la particularité est de couper les têtes de ses victimes afin de cacher le crime<sup>25</sup>. Ces escadrons de la mort formés par des policiers exécutent ceux qu'ils considèrent comme « nuisibles à la société » : les ex-prisonniers, les toxicomanes et les trafiquants entre autres. En général, ces meurtres sont rapidement attribués aux trafiquants de drogue pour que les enquêtes n'aboutissent pas.

Il existait au début l'intention de l'État d'apporter le support logistique pour que ces « troupes auxiliaires » puissent exécuter le « sale boulot ». Mais la situation a fini par échapper au contrôle de l'Etat. En effet, lorsque l'État de Droit permet une peine hors la loi qui persécute, torture et exécute des suspects, il produit également un espace d'exception dans l'espace démocratique où les forces sécuritaires se sentent légitimes d'agir. Les « milices » sont une conséquence logique et perverse de cette conjoncture et suit cette même logique de la « criminalisation de la pauvreté » construit tout au long de l'histoire brésilienne.

Nous allons à présent analyser plus attentivement les deux engrenages qui ont rendu possible l'émergence et l'ancrage des « milices » sur des territoires spécifiques : les enclaves autoritaires et les nouvelles formes d'autoritarisme.

### **III - Les enclaves autoritaires et les neo-autoritarismes**

Au Brésil les pratiques liberticides sont des comportements courants des forces sécuritaires et se présentent comme des enclaves autoritaires dans le processus de démocratisation des institutions de sécurité. Les « milices » cristallisent l'amalgame explosif entre la culture répressive

des forces sécuritaires, la corruption du pouvoir politique, le crime organisé et le phénomène de la « criminalisation de la pauvreté ».

Les rapports de l'ONU, Amnesty International, Human Rights Watch, entre autres<sup>26</sup>, sont unanimes : la police brésilienne est responsable de milliers d'exécutions extrajudiciaires<sup>27</sup>. Les forces de l'ordre justifient ces actes comme des « *autos de resistência* »<sup>28</sup>, c'est-à-dire une sorte de « légitime défense » ce qui leur permet de rester impunis. En effet, une grande partie de la population pense que les enquêtes sur les pratiques abusives de la police et son éventuelle condamnation peuvent affaiblir la force de l'application des lois et donc renforcer les gangs criminels<sup>29</sup>. C'est ainsi que les couches les plus favorisées de la population soutiennent les grandes « opérations contre le trafic de drogues » dans les *favelas* tout en ayant conscience des dommages collatéraux qu'elles impliquent<sup>30</sup>.

La permanence de l'usage de la torture comme moyen d'investigation dans les *favelas*, les commissariats et les prisons est l'une des « enclaves autoritaires » la plus marquante. Sous la dictature militaire la torture était systématiquement utilisée pour réprimer les opposants et demeure routinière au sein des forces de l'ordre malgré la transition démocratique<sup>31</sup>. Selon le rapport de l'Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT):

« la persistance d'une culture acceptant les abus perpétrés par les agents de l'État, d'une tradition de violence au sein des forces de sécurité et l'impunité de fait dont bénéficient les auteurs de ces actes sont à l'origine du phénomène tortionnaire au Brésil. » (ACAT, 2010 : 77).

L'étude réalisée dans la ville de São Paulo par Maria Gorete du « Núcleo de Estudos da Violência » de l'Université de São Paulo démontre les disproportions entre l'usage de la torture et les punitions encourues pour ce crime lorsqu'il est commis par des agents publics : les condamnations pour crime de torture atteignent 18% lorsqu'elles impliquent des agents de l'État et 50%<sup>32</sup> lorsqu'elles sont attribuées à des civils. Cette façon disproportionnée de rendre justice, montre comment les « milices » peuvent menacer et imposer par la force leurs propres lois et demeurer impunies.

Lorsque nous observons des études comparatives sur la transition démocratique des pays latino-américains depuis les années 1970 nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas une évolution des régimes politiques en termes dichotomiques et homogènes, à savoir le passage d'une pure dictature à une pure démocratie. Dans un processus de consolidation démocratique on observe des zones de chevauchement avec le régime dictatorial. D'importants travaux au Brésil abordent cette thématique. Par exemple, José Maria Pereira da Nóbrega Júnior et Jorge Zaverucha, parlent d'une « semi-démocratie brésilienne »<sup>33</sup>, tandis que Alba Zaluar d'une « démocratie inachevée »<sup>34</sup>.

Ces auteurs récupèrent la conception des « démocraties à adjectifs »<sup>35</sup>, pour aller au-delà de la simple définition de ces « sous-types » de régimes, en pensant leur caractère hybride et possiblement durable. Nóbrega Júnior et Jorge Zaverucha adoptent la conception minimaliste schumpétérienne de démocratie pour analyser les institutions sécuritaires brésiennes<sup>36</sup>. Selon le premier, cette « zone grise » du régime politique brésilien est due au manque de garanties individuelles fondamentales qui sont essentielles à la démocratie moderne, fondée sur sa composante libérale. Le deuxième démontrera que cette logique réside surtout sur le fait que la Constitution démocratique brésilienne de 1988 a conservé plusieurs « enclaves autoritaires », en ce qui concerne les relations entre civils, militaires et police. Ainsi, nous observons la conservation du



pouvoir militaire dans son article 142<sup>37</sup> même après la dictature et d'une militarisation croissante des forces policières.

D'ailleurs, la conception de sécurité publique au Brésil est un héritage de la « Guerre Froide » et de la « Doctrine de Sécurité Nationale » pratiquée lors de la dictature militaire et concrétisée par la « Loi de Sécurité Nationale »<sup>38</sup> dans le cadre de la « lutte contre les communistes ». Cette doctrine se retourne aujourd'hui contre un autre « ennemi interne » : les trafiquants de drogues. Comment ce retournement a-t-il été possible ?

Nous avons vu que les miliciens sont des agents de sécurité publique. Ils suivent donc la doctrine sécuritaire de la guerre urbaine contre le crime organisé qu'ils ont acquise par le biais des institutions de sécurité brésiliennes et qu'ils reproduisent pour occuper ces territoires. En reprenant l'idée de « démocratie à adjectifs », nous pourrions avancer le concept de démocratie en « uniforme » pour analyser le contrôle que les miliciens exercent sur certains territoires où ils endossent le rôle de l'État. Nous faisons référence ici au contrôle global des communautés avec l'occupation territoriale basée sur un nouveau paradigme spécifiquement guerrier contre le trafic de drogues<sup>39</sup>. Selon Elizabeth Picard, « cette transformation a induit une mutation de la notion de sécurité, en brouillant la frontière entre espace domestique et espace étranger, entre défense national et lutte contre des ennemis extérieurs ou transnationaux et, partant, entre les missions de l'armée et celles de la police »<sup>40</sup>. Au Brésil, les exemples paradigmatiques de ce nouveau mode opératoire répressif sont le BOPE - « Batalhão Operações Policiais Especiais » (« Troupe policière d'élite ») et le « Caveirão » (« tête de mort »)<sup>41</sup>, voiture utilisée par ces polices spéciales lors de leurs incursions dans les « favelas ».

Images 4 et 5 : Le « Caveirão »<sup>42</sup>



L'emblème institutionnel du BOPE fait allusion aux symboles utilisés par les « escadrons de la mort » et envoie un message clair de guerre et de mort.



Le degré de cruauté des cris de guerre des membres du BOPE lors de leur formation va dans ce sens: « L'interrogatoire est très facile à faire/tu prends le 'favelado' et tu le bats jusqu'à la douleur/l'interrogatoire est très facile à terminer/ tu prends le 'favelado' et tu le bats jusqu'à le tuer (...) Ce sang est très bon/j'ai déjà essayé et il n'y a pas de danger/ c'est meilleur que le café/ c'est le sang de l'ennemi (...) »<sup>44</sup>. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, même après la transition vers des gouvernements formellement démocratiques, des parties substantielles de l'appareil de terreur de l'État restent intacts. Avec les dimensions néo-autoritaires dans la sécurité publique, sont apparues de nouvelles formes de répression politique et de violence policière. Koonings et Kruijt se réfèrent à une stratégie de « démocratisation de la violence et de l'insécurité sociale et politique »<sup>45</sup>.

Par ailleurs, Alba Zaluar nous met en garde sur les limites des explications macro-sociales des crimes violents lorsqu'ils sont observés dans leurs interactions avec les mécanismes de la criminalité transnationale organisée qui englobe le trafic de drogues. Le combat démesuré contre le trafic de drogues a développé une interaction perverse avec la pauvreté et les jeunes vulnérables dans de nombreux pays. Dans cette logique la culpabilité de l'accusé est définie *a priori* et surmonte sa prétention de défense, puisque dans la guerre urbaine contre les trafiquants de drogues la maxime shimittienne du « amie - ennemie »<sup>46</sup> prévaut.

Dans un contexte complexe comme celui du Brésil il ne faut pas résumer leurs enjeux sécuritaires à la simple logique du combat. En mettant en avant le problème des « milices » je ne prétends pas sous-estimer celui du trafic de drogues mais au contraire démontrer qu'ils sont bien, en reprenant l'expression chère à Voltaire, « deux poids et deux mesures ». Mon propos ici a été de montrer les raisons historiques qui font des « milices » un problème plus grave que celui du trafic de drogues et cependant moins connu.

## Conclusion :

Notre objectif dans ce travail a été de démontrer que la juxtaposition des « enclaves autoritaires » historiques avec des nouvelles dimensions autoritaires issues d'un discours mondialement répandu de la « sécurité à tout prix » ont rendu très difficile l'identification des phénomènes extrêmement répressifs dans l'appareil de coercition des États démocratiques modernes. Les « milices » en sont un exemple paradigmatique.

Afin de définir plus précisément la complexité actuelle de la criminalité organisée dans différents pays latino-américains, il semble incontournable d'étudier tant leurs « enclaves autoritaires » que leurs nouvelles dimensions autoritaires. Pour continuer cette étude, il serait donc intéressant d'aller au-delà du cas brésilien en faisant une recherche comparative des phénomènes criminels suivant le modèle des « milices » dans le contexte latino-américain.

En effet, les pays latino-américains sont de jeunes démocraties qui s'appuient sur des éléments autoritaires qui n'ont pas été soumis à une véritable transition démocratique. En observant, les facteurs répressifs encore présents dans le contexte brésilien, nous espérons avoir apporté les éléments nécessaires à la compréhension de l'évolution d'un phénomène complexe, de base éminemment mafieuse, à savoir les « milices » à Rio de Janeiro.

<sup>1</sup>L'utilisation du terme « milices » pour décrire la prolifération des groupes armés, notamment, des policiers qui occupent les communautés pauvres de la ville de Rio de Janeiro n'est pas claire et de ce fait sera ici mis entre guillemets. Le terme Milices est d'origine latine et dans la Rome antique désignait les troupes militaires auxiliaires non régulières (ou les organisations civiques de défense publique) qui pourraient être sollicitées par l'État en situations d'urgence. Voir SANTOS, Rogério Dutra (2007), « As 'Milícias' do Rio de Janeiro (ou a busca de legitimidade da 'Polícia Mineira') », *Centros de Estudos Direito e Sociedade*, Fevereiro, p.1. [URL : <http://www.soc.puc-rio.br/cedes/banco%20artigos/Direito%20e%20Seguran%E7a%20P%20FABlica/as%20milicias%20do%20Rio%20de%20janeiro.pdf> ]

<sup>2</sup>Ce que Paulo Sérgio Pinheiro appelle d'un « autoritarisme socialement implanté ». Selon Oliver Dabène, « certains comportements et valeurs autoritaires ne sont pas affectés par les transitions politiques et les changements institutionnels. Ces comportements sont bien des legs historiques, sans cesse réactivés par les caractéristiques des rapports sociaux ». Voir DABÈNE, Olivier, « Enclaves autoritaires en Démocratie », In : DABÈNE, O., GEISSER, V., MASSARDIER, G., CAMAU, M.(2008), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle : convergences Nord-Sud mélanges offerts à Michel Camau*, Paris : la Découverte, p. 96.

<sup>3</sup>Voir la déclaration du député Marcelo Freixo. Journal « O Globo » (13/04/2011). [URL : <http://g1.globo.com/rio-de-janeiro/noticia/2011/04/vereador-presno-rio-era-ultimo-braco-politico-da-milicia-diz-deputado.html> ]

<sup>4</sup>Voir Courrier International, *Brésil : les favelas sous la loi des milices*. Aziz Filho (et Eliane Lobato), Hebdo n° 920, Istoé : 19/06/2008. [URL : <http://www.courrierinternational.com/article/2008/06/19/les-favelas-sous-la-loi-des-milices> ]

<sup>5</sup>Par exemple, Ignácio Cano, Alba Zaluar, Luiz Eduardo Soares, entre autres.

<sup>6</sup>Ce rapport a été approuvé et a donné lieu à la Résolution n° 433/2008 publiée dans le Journal Officiel le 11.06.2008. En effet, il est le premier document officiel à placer le grave phénomène des « Milices » jusqu'alors marginalisé au centre des enjeux sécuritaires brésiliens. Voir COMISSÃO PARLAMENTAR DE INQUÉRITO (Resolução N° 433/2008). *Relatório final da Comissão Parlamentar de Inquérito destinada a investigar a ação de Milícias no Âmbito do Estado do Rio de Janeiro*, Assembléia Legislativa do Estado do Rio de Janeiro. [URL: [http://www.nepp-dh.ufrrj.br/relatorio\\_milicia.pdf](http://www.nepp-dh.ufrrj.br/relatorio_milicia.pdf) ]

<sup>7</sup>Pour Manuel Garretón ces « enclaves autoritaires » peuvent être « institutionnelles (Constitución, leyes, etc.), 'actorales' (Fuerzas Armadas con poder de veto, derecha no democrática, etc.), socioculturales (valores autoritarios, conformismo, etc.) o ético-simbólicos (problemas de derechos humanos no resueltos), y las estrategias frente a ellos pueden ser de diversos tipos (legales, presión, etcétera) ». Voir GARRETON, Manuel Antônio M.(1991), « La redemocratización política en Chile : Transición, Inauguración y evolución », *Estudios Públicos* : N° 42, pg. 4.

<sup>8</sup>Voir le rapport *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*. [ URL <http://www.un.org/french/secureworld/brochureF.pdf> ]

<sup>9</sup> La « War on drugs » est une campagne d'interdiction et d'aide militaire aux forces armées étrangères par le gouvernement des USA dans la lutte contre le trafic des drogues. Cette initiative comprend un ensemble de politiques sécuritaires nord-américaines qui visent à interdire la production, la distribution et la consommation de drogues illicites. Le terme « War on Drugs » a été utilisé pour la première fois par le président Richard Nixon le 17 juin de 1971 suite aux politiques déjà mises en place comme la « Comprehensive Drug Abuse Prevention and Control Act of 1970 »

<sup>10</sup> GAUCHET, M.(2007), *La démocratie d'une crise à l'autre*, Cécile Défaut, Paris.

<sup>11</sup> GAUCHET, M.(2002), *La démocratie contre elle même*, Gallimard, Paris.

<sup>12</sup>Voir recherche réalisée par Paulo Storani, anthropologue et ex-membre du « Batalhão de Operações Policiais Especiais (BOPE) sur le site du journal « Estadão » (11/11/2010). [URL : [http://www.estadao.com.br/estadaodehoje/20101111/not\\_imp638198\\_0.php](http://www.estadao.com.br/estadaodehoje/20101111/not_imp638198_0.php) ]

<sup>13</sup>La « Police Mineira » était un groupe civil d'« auto défense » créé par la voie de l'Association des Habitants dans la communauté de Rio das Pedras à Rio de Janeiro dans les années 1970. Ce groupe agissait en envahissant les maisons des habitants qu'elle croyait « indésirables » et en fixant un court délai pour qu'ils quittent la communauté. Ces attitudes ont été génératrices de mécontentements dans la population locale. Ainsi, certains agents de la sécurité publique habitants de la communauté, ont décidé d'intervenir et d'arrêter les chefs de la « Police Mineira ». Ces mêmes agents ont remplacé le groupe précédent et ont étendu ses opérations dans la communauté, en formant donc l'embryon de ce qu'on appelle aujourd'hui les « Milices ». Voir BURGOS, Marcelo Bauman (2002). *A utopia da comunidade: Rio das Pedras uma favela carioca*. São Paulo: Editora Loyola.

<sup>14</sup>Carte inspirée du reportage « As fações criminosas do Rio de Janeiro » sur le site du journal « Estadão » (1/12/ 2010). [URL : <http://www.estadao.com.br/especiais/as-faccoes-criminosas-do-rio-de-janeiro.126364.htm> ]

<sup>15</sup>Voir la carte sur le site du « google maps » (6/9/2010). [URL: <http://maps.google.com.br/maps/ms?ie=UTF8&t=h&oe=UTF8&msa=0&msid=100029860383604228831.000452cfd19b4a4580c3b> ]

<sup>16</sup> Au sens étymologique originel la « communauté » est donc un groupe de personnes (« cum ») qui partagent quelque chose (« munus ») — un bien, une ressource ou, au contraire, une obligation, une dette, un sentiment. Au Brésil, la « communauté » est associée aux territoires les plus pauvres et les plus éloignés du pouvoir central de la ville. Dès lors, le « munus » qui rassemble ce groupe d'individus est la pauvreté et l'abandon de l'État.

<sup>17</sup>Voir les déclarations du maire Cesar Maia dans le reportage « Milícias avançam pelo corredor do Pan 2007 ». Journal « O Globo » (19 de dezembro de 2006). [URL : <http://oglobo.globo.com/rio/milicias-avancam-pelo-corredor-do-pan-2007-4541223> ]

<sup>18</sup>Voir CANO, Ignácio, (2008) « Seis por meia dúzia ? Um estudo exploratório do fenômeno das chamadas 'Milícias' no Rio de Janeiro », In: *Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro : Fundação Heinrich Böll ; CANO, Ignácio ; DUARTE, Thais, No Sapatinho: a evolução das milícias no rio de Janeiro (2008-2011), Rio de Janeiro : Heinrich Boll, 2012 ; SOARES, L.E., FERRAZ, Claudio, BATISTA, André, PIMENTEL, Rodrigo, Tropa de Elite 2, Rio de Janeiro : Nova Fronteira, 2010.

<sup>19</sup>Voir MISSE, Michel, « Crime e pobreza : velhos enfoques, novos problemas », In VILAS BOAS, G; GONÇALVES, M.A (Orgs), (1995), *O Brasil na virada do século. O debate dos cientistas sociais*. Rio de Janeiro: Relume Dubará.

<sup>20</sup>« Le Département de l'Ordre Politique et Social (DOPS) » était l'agence gouvernementale brésilienne mise en place en 1924 par l'« Estado Novo » de Getúlio Vargas, puis réactivée en 64 durant le régime dictatorial. Son but était de contrôler et de réprimer les mouvements politiques opposés aux respectifs régimes d'exception.

<sup>21</sup>Voir SOUZA, Percival de, *Autópsia do medo – Vida e morte do delegado Sérgio Paranhos Fleury*, (2000), Rio de Janeiro : Globo.

<sup>22</sup>Voir BICUDO, Hélio, (1988) *Do Esquadrão da Morte aos Justiceiros*, São Paulo : Edições Paulinas.

<sup>23</sup> Source : <http://folhadeturui.blogspot.com/2010/12/justiceiros.html>

<sup>24</sup>Les « Cavalos Corredores » étaient des policiers du 9<sup>ème</sup> Bataillon de Police à Rio de Janeiro. Les actions criminelles du groupe avaient le soutien du colonel Emir Laranjeira, l'un des créateurs du bataillon. En 1990, Emir Laranjeira a été élu député pour le PSDB et peu de temps après, en 1991, s'est prononcé pour la défense des policiers membres des « Cavalos Corredores », accusés d'avoir enlevé et exécuté onze garçons dans le quartier d'« Acari » (« Chacina de Acari »). Bien que fondateur des « Cavalos Corredores » et ayant son nom impliqué dans divers affaires criminelles, Emir Laranjeiras a travaillé jusqu'à 2007 à l'Assemblée législative de Rio de Janeiro.

<sup>25</sup> Voir le rapport *Human Rights Watch, Brasil – acontecimentos de 2011*. [URL : <http://www.hrw.org/en/world-report-2011/brasil-0> ]

<sup>26</sup> Voir notamment les rapports : Human Rights Watch, *Lethal Force : Police Violence and Public Security in Rio de Janeiro and São Paulo*, December 8, 2009. [URL : <http://www.hrw.org/en/reports/2009/12/08/lethal-force> ] ; Anistie Internacional, *Informe 2010 – O estado dos direitos humanos no mundo*, 2010. [URL : <http://www.amnesty.org/fr/region/brazil/report-2010> ] ; United Nations/General Assembly, *Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Philip Alston - Follow-up to country recommendations – Brazil*, 28 may 2010. [URL : <http://www2.ohchr.org/english/issues/executions/docs/A.HRC.14.24.Add.4.pdf> ] ; United Nations/ Economic and Social Council, *Civil and Political Rights, including the question of Disappearances and Summary Executions, Extrajudicial, summary or arbitrary executions, Report of the Special Rapporteur, Asma Jahangir - Mission to Brazil*, 28 January 2004. [URL : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G04/105/98/PDF/G0410598.pdf?OpenElement> ] ; Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, *Un monde tortionnaire*, Rapport, 2010. [URL : [http://www.acatfrance.fr/medias/actualites/doc/ACAT\\_France-Rapport\\_torture-Dec\\_2010.pdf](http://www.acatfrance.fr/medias/actualites/doc/ACAT_France-Rapport_torture-Dec_2010.pdf) ] ; Amnesty International, *They come in shooting*, 2 december 2005. [URL : <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/4395514a4.pdf> ]

<sup>27</sup> Voir Rapport *Execuções : Sumárias, Judiciárias ou Extrajudiciais – Uma aproximação da realidade brasileira*, Recife, abril 2001, pg. 29. [URL : <http://www.defensoria.sp.gov.br/dpesp/Repositorio/31/Documentos/31.pdf> ]

<sup>28</sup> D'après les statistiques officielles, les polices des États de Rio de Janeiro et de São Paulo seraient responsables de la mort de plus de 11 000 personnes depuis 2003. Dans la majorité des cas recensés les policiers affirment avoir agi en légitime défense. Cependant, selon *Human Rights Watch*, une grande partie de ces décès sont en fait des exécutions extrajudiciaires. Voir rapport Op. Cit, Human Rights Watch, 2009.

<sup>29</sup> Voir l'article *Três teses equivocadas sobre Direitos Humanos* de Oscar Vilhena. [URL : <http://www.dhnet.org.br/direitos/militantes/oscarvilhena/3teses.html> ]

<sup>30</sup> Plusieurs exemples d'abus commis par la police sont décrits dans le rapport « Anistie International », 2010, Op. Cit., pg. 116.

<sup>31</sup> Voir les textes présentés dans le séminaire national sur la torture organisé par le département de droits de l'homme de la Présidence de la République. [URL : [http://portal.mj.gov.br/sedh/biblioteca/livro\\_tortura.pdf](http://portal.mj.gov.br/sedh/biblioteca/livro_tortura.pdf) ]

<sup>32</sup> Voir **DE JESUS**, Maria Gorete Marques, (2009), *O crime de tortura e a justiça criminal: um estudo dos processos de tortura na cidade de São Paulo*, Programa de pós-graduação em Sociologia, USP, São Paulo.

<sup>33</sup> Voir **NÓBREGA JR**, José Maria P, (2010), *A semidemocracia brasileira: autoritarismo ou democracia?* Sociologias, Porto Alegre, ano 12, no 23, jan./abr. 2010, p. 74-141; **ZAVERUCHA**, Jorge, (2010), « Relações civil-militares : o legado autoritário da Constituição Brasileira de 1988 », In TELES, Edson; SAFATLE, Vladimir (Orgs.), *O que resta da Ditadura*, Boitempo: São Paulo.

<sup>34</sup> Voir **ZALUAR**, Alba, (2007), *Democratização inacabada: fracasso da segurança pública*, Estudos Avançados, n° 21, Rio de Janeiro.

<sup>35</sup> Voir **COLLIER D., LEVITSKY S.** (1996), *Democracy “with adjectives” : Conceptual innovation in comparative research*, Working Paper Series, n° 230, University of Notre Dame, Helen Kellogg Institute for International Studies.

<sup>36</sup> Voir **MAINWARING**, Scott et al, *Classificando regimes políticos na América Latina, 1945-1999*, Dados, v. 44, n 4. Rio de Janeiro, 2001; et **OTTAWAY**, Marina, (2003) *Democracy Challenged : The rise of Semi-authoritarianism*, Washington, D.C.: Carnegie Endowment for International Peace.

<sup>37</sup> Cet article (« Des Forces Armées ») est placé dans la section « De la défense de l'État et des Institutions Démocratiques » confirmant, par la constituante de 1988, que les Forces Armées ont le pouvoir de suspendre la loi pour défendre l'« ordre » institué. Autrement dit aujourd'hui encore les militaires peuvent, s'ils estiment la démocratie menacée, faire un coup d'Etat par une disposition constitutionnelle.

<sup>38</sup> Plusieurs organisations des droits de l'homme ont dénoncé la Loi de Sécurité Nationale, héritage de la dictature qui fixait les crimes contre l'ordre politique et social, comme un instrument contraire aux principes établis dans un régime démocratique. Cependant, la loi est encore utilisée aujourd'hui pour criminaliser les mouvements sociaux. Voir **BRAVO**, Efendy Emiliano Maldonado, (2010) *Relatos do “Inimigo no Campo” : A Criminalização dos Movimentos Sociais no Rio Grande do Sul (2006-2010)*, Trabalho de conclusão em Direito, Unisinos, São Leopoldo.

<sup>39</sup> Voir le reportage « Para exército ocupar alemão é mais difícil que guerra e missão no Haiti » dans le journal « O Globo » (15/08/2012). [URL : <http://g1.globo.com/brasil/noticia/2012/08/para-exercito-ocupar-alemao-e-mais-dificil-que-guerra-e-missao-no-haiti.html> ]

<sup>40</sup> Voir Picard, 2008, Op. Cit., p. 304-305.

<sup>41</sup> Le « caveirão » (« tête de mort ») est une voiture militaire blindée de guerre utilisée par la Police dans ses incursions aux communautés pauvres à Rio de Janeiro. Les « caveirões » ont la capacité de transporter 12 policiers lourdement armés. D'autre part, le modèle de ces « blindées de guerre » permet l'exécution arbitraire des habitants des « favelas » sans que les agents puissent être identifiés et donc rendus responsables de ces actes.

<sup>42</sup> Source : <http://drivenew.blogspot.com.br/2010/11/marinha-dara-apoio-ao-bope-com.html>

<sup>43</sup> Source : <http://csi-brasil.blogspot.com/2010/12/simbolo-do-bope.html> ; <http://exame.abril.com.br/economia/brasil/noticias/operacao-apreende-256-camisas-da-pm-e-bope-no-rio>

<sup>44</sup> Selon Luiz Eduardo Soares, « le BOPE n'a pas été conçu pour faire face aux défis de la sécurité publique. Il a été conçu et formé pour être une 'machine de guerre'. Il n'a pas été préparé pour traiter avec citoyens et pour contrôler les contrevenants, mais pour envahir les territoires ennemis ». Voir **SOARES**, Luiz Eduardo; **BATISTA**, André; **PIMENTEL**, Rodrigo, (2006), *Elite da Tropa*, Rio de Janeiro : Objetiva, p.8.

<sup>45</sup> Voir **KOONINGS**, Kees; **KRUIJT**, Dirk, (1999), *Societies of Fear : The Legacy of Civil War, Violence and Terror in Latin America*, London: Zed Books, p. 16.

<sup>46</sup> Selon Carl Schmitt « L'antagonisme politique est le plus fort de tous, il est l'antagonisme suprême, et tout conflit concret est d'autant plus politique qu'il se rapproche davantage de son point extrême, et de la configuration opposant l'ami et l'ennemi ». Voir **SCHMITT**, C, (1992), *La notion de politique*, trad. M.-L. Steinhauser, Paris, Champs Flammarion, (1927/1932), p.68.